

SE MARIER A CORBARIEU

La constitution préalable d'un dossier est indispensable, les pièces à fournir peuvent varier en fonction de la situation de chacun des futur(e)s époux(ses), **vous devez résider ou avoir un parent résidant dans la commune.**

Pour retirer votre dossier, il convient de se présenter à l'accueil de la mairie.

La date du mariage sera fixée en accord avec Madame Le Maire au moment du dépôt du dossier complet,

Il doit être déposé au plus tard trois mois avant la date prévue du mariage.

Les pièces du dossier :

- Justificatif de domicile
- Actes de naissance des futurs époux, de moins de trois mois
- Certificat du notaire en cas de contrat de mariage
- Carte d'identité ou document justifiant la nationalité des futurs époux
- La liste des témoins du mariage et leurs documents d'identité
- Imprimés remis par le service dûment remplis
- Livret de famille

